

Cotonou, le 08 JUIN 2020

## ADDENDUM AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° 001/ARCEP/PRMP/SPMP/2020 du...08 JUIN 2020

- 1- Cet addendum fait suite au Dossier d'Appel d'Offres National du 18 mai 2020 relatif à l'acquisition de chaînes de mesure drive test au profit de l'ARCEP BENIN ;
- 2- Il est mentionné à la page 58 dudit dossier dans le tableau relatif au bordereau des prix pour les fournitures, colonne 5 (Prix unitaire DDP) et colonne 6 (Prix total DDP), que le soumissionnaire proposera des prix DDP (Delivered Duty Paid) par article à fournir en contradiction avec le point II-c du Cahier des Clauses Techniques (Page 83) et le Cahier des Clauses Administratives Particulières en son point 12.1 (page 121) qui stipulent respectivement d'une part que « les formalités et frais de dédouanement sont à la charge de l'ARCEP BENIN » et d'autre part que l'intercom à utiliser dans le cadre du présent marché est l'incoterm CIP (Carriage and Insurance Paid to) ;
- 3- En conséquence, l'Autorité contractante vient par le présent addendum, et ce en conformité avec le point II-c du Cahier des Clauses Techniques et la clause 12.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, apporter les modifications ci-après :
  - 3-1. Modification du tableau « Bordereau des prix pour les fournitures » à la page 58 du DAO avec la suppression du terme « DDP » au niveau des colonnes 5 et 6 susmentionnés (voir annexe 1) ;
  - 3-2. Modification de la clause 23.1 (page 124) avec la reformulation ci-après « la valeur assurée devra être de cent dix pour cent (110%) de la valeur du marché » en lieu et place de « la valeur assurée devra être de cent dix pour cent (110%) de la valeur DDP rendue à destination des fournitures » (voir annexe 2) ;

**BON A LANCER**

- 4- Suite à ces modifications, la **date limite de dépôt des offres** mentionnée au point 9 (page 7) de l'avis d'appel d'offres et à la clause 23.1 (page 48) des Instructions aux Candidats, fixée au mardi 16 juin 2020 à 10 heures précises (heure locale), est reportée au **vendredi 26 juin 2020 à 10 heures précises (heure locale)**.
- 5- Le lieu de dépôt des offres, à savoir : *Secrétariat Permanent des Marchés Publics de l'ARCEP BENIN (SPMP) sis au 1<sup>ER</sup> étage de l'immeuble MAERSK HOUSE, Zone OCBN, Lot 531, 01 BP 2034 Cotonou (BENIN), Tel : +229 21 31 01 65*, reste inchangé.
- 6- L'ouverture des plis aura lieu le **vendredi 26 juin à 10h30 minutes** en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister, à la salle de conférence du Secrétariat exécutif de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP BENIN) dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.
- 7- Le présent addendum qui modifie le Dossier d'Appel d'Offres initial aux points ci-dessus indiqués fait partie intégrante dudit dossier. Toutes les autres clauses du Dossier d'Appel d'Offres non modifiées par le présent addendum restent inchangées et demeurent applicables.

En cas de contradiction entre les termes du présent addendum et ceux du Dossier d'Appel d'Offres initial, ce sont les termes du présent addendum qui prévalent.

La Personne Responsable des Marchés Publics,



  
Geoffroy Adétola ATCHOKOSI

**BON A LANCER**

# ANNEXE 1

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a single character or a very short word.

## Bordereau des prix pour les fournitures

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AAO numéro : [insérer le nom de l'Appel d'Offres]

Variante numéro : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

1	2	3	4	5	6	7
Article	Description	Date de livraison	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire	Prix total par article (cols.4 x 5)	Coût Main-d'oeuvre locale, matières premières et composants provenant du Sénégal ou de l'UEMOA % de Col.5
[insérer la réf. de l'article]	[insérer l'identification de la fourniture]	[insérer la date de livraison offerte]	[insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]	[insérer le prix unitaire pour l'article]	[insérer le prix total pour l'article]	[insérer le coût Main-d'oeuvre locale, matières premières et composants provenant du Sénégal ou de pays membres de l'UEMOA % du prix pour l'article]
				Prix total HT	[insérer le prix total HT]	
				TVA	[insérer La TVA]	
				Prix total TTC	[insérer le prix total TTC]	

Nom du Candidat [insérer le nom du Candidat] Signature [insérer signature], Date [insérer la date]

Date [insérer la date de l'offre]



# ANNEXE 2

A handwritten blue mark or signature, possibly a stylized letter or symbol, located in the bottom right corner of the page.

CCAG 15.4	<p>Le dépassement du délai de paiement fait courir, après une mise en demeure infructueuse de huit (8) jours au profit du titulaire du marché, des intérêts moratoires.</p> <p>Le taux des intérêts moratoires applicable sera le taux légal annuellement fixé par la BCEAO.</p>
CCAG 16.1	<p><i>[Lorsque le Marché sera exempté de certains impôts, droits ou taxes, il conviendra de l'indiquer précisément ici, sinon ne pas modifier le CCAG]. Non applicable.</i></p>
CCAG 16.2	<p>Le taux de la redevance de régulation des marchés publics est conformément aux textes de <b>0,5% du montant hors taxes du marché.</b></p>
CCAG 17.1	<p>Le montant de la garantie de bonne exécution sera de <b>cing (5%)</b> pour cent du montant du Marché.</p>
CCAG 17.3	<p>La garantie de bonne exécution sera de 5% du montant du marché: « <b>une garantie bancaire</b> » ou « <b>un cautionnement d'un établissement financier agréé</b> »].</p>
CCAG 20.1	<p><i>[Lorsque l'Autorité contractante souhaite procéder au paiement direct des sous-traitants éventuels, la clause ci-après devra être insérée ; Non applicable.</i></p>
CCAG 22.2	<p>L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : <b>Sans objet.</b></p>
CCAG 23.1	<p>La valeur assurée devra être de cent dix pour cent (110 %) de la valeur du marché.</p>
CCAG 25.1	<p>Les Inspections et Essais sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <b>A l'embarquement :</b> L'acheteur pourra faire inspecter les fournitures par une firme de renommée internationale ;</li> <li>b) <b>A la réception provisoire, vérification par l'Acheteur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'état neuf des fournitures ;</li> <li>- des quantités livrées ;</li> <li>- de la conformité par rapport aux spécifications techniques ;</li> <li>- de l'état de fonctionnement (test de simulation réussi) ;</li> </ul> </li> </ul>

**BON A LANCER**